



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 08/12/2020

SIGNATURE DU PROTOCOLE « RETENUES D'EAU POUR USAGE AGRICOLE » : FACILITER L'EMERGENCE ET LA CONCRETISATION DES PROJETS

Ce mardi 8 décembre 2020, le préfet de la Drôme, la présidente du conseil départemental, le président de la chambre d'agriculture, l'agence de l'eau Rhone Méditerranée Corse et l'association départementale des irrigants ont signé un protocole visant à favoriser le développement des retenues d'eau pour usage agricole. Sont également signataires de ce protocole, la région Auvergne Rhône Alpes, la fédération de la pêche, l'office français de la biodiversité, le syndicat d'irrigation de la Drôme, les présidents des commissions locales de l'eau.

Le département de la Drôme est en effet très affecté par le changement climatique qui entraîne la raréfaction saisonnière de la ressource en eau. Cela fragilise l'activité agricole et exacerbe les conflits d'usages autour de l'eau.

Les retenues collinaires permettent de réduire la vulnérabilité de l'agriculture liée à la disponibilité de cette ressource, mais les projets ont parfois du mal à se concrétiser car la lisibilité des financements ou de la faisabilité réglementaire n'est pas suffisamment claire aujourd'hui.

C'est pourquoi un travail a été engagé entre tous les partenaires afin d'établir un protocole permettant de préciser la réglementation applicable aux projets de retenue d'eau à usage agricole, les critères d'éligibilité aux différentes aides et les principes et conditions que ces dispositifs doivent remplir. Ces conditions doivent notamment concilier les enjeux environnementaux, économiques et de développement durable en lien avec le changement climatique.

Ce protocole, qui s'inscrit dans la déclinaison du protocole régional "100 retenues", permet d'avoir pour ces projets une politique coordonnée, cohérente et facilement lisible par tous.

Il a fait l'objet d'un travail partenarial et la signature du 8 décembre 2020 va permettre une large diffusion de ce dispositif.

**Cabinet du Préfet
Service Départemental de la
Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78
Mél : pref-communication@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr



@Prefet26



Préfet de la Drôme